

Producteur de porcs à l'engraissement, intégré

**Mémoire présenté au BAPE
À St-Hyacinthe
Le 11 mars 2003
En soirée**

**Par :
Ferme Maple Grove senc
Ken O'Farrell**

Producteur de porcs à l'engraissement, intégré

Actuellement, je possède, avec Catherine Hefford ma conjointe, dans une société en nom collectif, une porcherie neuve de 2000 porcs à l'engraissement, et 300 acres de terre cultivable. Je suis propriétaire de la bâtisse et j'ai un contrat d'intégration pour les porcs.

Mon ex-épouse, avec qui j'étais partenaire dans la ferme, m'a quitté en 1997 et j'ai dû racheter sa participation dans la société. Par la suite mon frère, qui était aussi partenaire avec nous est décédé en 1998 et j'ai, également, dû racheter ses parts, de la succession.

À cette époque nous avions une maternité de 350 truies, plus la pouponnière et une partie de l'engraissement. À l'époque, en 1997, nous avons obtenu un permis de construction pour une porcherie de 2000 porcs, qui aurait complété notre production de porcelets.

Nous étions propriétaire de nos animaux, malheureusement, en étant obligé de racheter mes deux partenaires, et avec la situation porcine des années 1998, qui était très difficile financièrement, j'ai dû vendre les truies et la ferme où était les truies.

En septembre 2001, j'ai entrepris les démarches auprès de la municipalité, pour construire mon projet de 2000 porcs à l'engraissement, En mars 2002, 9 mois plus tard, j'obtiens mon permis de construction, après avoir négocié avec la municipalité, une entente très sévère au niveau des pénalités, si je ne suis pas à la lettre les recommandations de mon agronome, qui a réalisé mon PAEF. Une entente qui donne beaucoup de pouvoir à l'inspecteur municipal, pour la vérification des épandages de lisier.

Pour vous mettre dans le contexte, madame la présidente et messieurs les commissaires, sachez que la porcherie est construite à 1500 mètres du chemin public, au moins à 500 mètres dans le bois. Il n'y a aucune résidence à moins de 2 000 mètres et la municipalité la plus près est à 5000 mètres.

En plus, même si j'ai un certificat d'autorisation du MENVIQ depuis 1997, j'ai dû subir la pression de mes citoyens, aux réunions du conseil municipal. J'ai même subi des menaces de mort de la part de mes concitoyens, si je construisais ma porcherie.

Malgré un site idéal pour implanter une porcherie, qui ne dérangera jamais personne, avec un CA du MENVIQ en règle, avec un permis municipal en règle, j'ai même dû me présenter en cours, contre la Coalition rurale du Haut St-Laurent, pour combattre une injonction interlocutoire.

Injonction qui est encore en processus, et pour laquelle, nous devons payer des frais d'avocats énormes. Sans le support financier de mon intégrateur, qui a financé tous les honoraires professionnels pour nous défendre, je n'aurais pas de porcherie aujourd'hui.

Je suis un petit producteur de grande culture, en moyenne à chaque année je sème environ 200 acres de maïs et 50 acres de soya. Je produis un peu de maïs sucré et des pois verts pour la

conserverie. La moyenne de mes rendements sont d'environ 3.0 tonnes /acre pour le maïs et 1.0 tonnes/acre pour la culture du soya.

Depuis 20 ans, j'applique du lisier de porc sur le maïs. Ceci correspond à environ 30% des besoins des plantes. L'autre 70% provient des fertilisants minérales commerciales. J'applique le lisier au printemps avant les semis, et à l'été après les récoltes de maïs sucré et de pois.

Je ferai des analyses de sol en moyenne à tous les deux ou trois ans et j'ai un agronome indépendant qui fera mes programmes de fertilisation, que je suivrai au meilleur de ma connaissance et qui seront mis à jour à chaque année.

Pour le surplus de fumier, j'ai une entente d'épandage avec deux gros producteurs de maïs de mon voisinage. Un voisin immédiat qui possède 450 acres en culture de maïs et qui aimerait recevoir 4000 tonnes de lisier. Également un deuxième receveur qui possède 400 acres de terre et qui veut recevoir 3800 tonnes de lisier. J'ai une entente d'épandage de 10 années avec ces producteurs.

J'ai même une demande d'un troisième producteur de maïs qui possède plus de 1000 acres de terre et qui aimerait recevoir du lisier. Il est près à donner le terrain pour la construction de la porcherie sur ses terres.

Comme vous voyez, il y a de la demande pour le lisier de porcs dans mon voisinage. Il y a beaucoup de producteurs de grandes cultures qui pensent comme eux et qui désirent réduire les quantités de fertilisants chimiques. C'est pour cette raison, madame la présidente et messieurs les commissaires, que je vous demande d'accepter que la production porcine continue de se développer, en autant que le lisier soit utilisé comme fertilisant pour les producteurs de grande culture qui désire en recevoir.

Cette façon permet à des gens pour qui la production animale est plus importante que la production végétale de pouvoir se développer en agriculture, de bien vivre de l'agriculture et aux producteurs de grande culture, de baisser leur coût de production et de prendre soin de leur terre.

Un autre point que j'aimerais aborder avec vous, est le nombre d'unité animal maximum par site d'élevage. Avec un site exceptionnel, qui ne dérange personne, pourquoi ne pas permettre une production à plus grande échelle?

Lorsque la demande pour le lisier est présente, et que ce dernier sera manipuler de façon adéquate, je crois qu'il est préférable pour l'environnement d'avoir 6000 porcs sur le même site qui ne dérange personne, plus tôt que de construire 3 sites de 2000 porcs, qui risque de déranger beaucoup plus.

Personnellement j'ai un deuxième projet de 2750 porcs à l'engraissement, sur le même site, mais à 150 mètres de distance de l'autre porcherie. Ce dossier est complet et il est au MENVIQ depuis janvier 2002. Il est actuellement sur une tablette en attendant la fin du

moratoire. Mon entreprise serait beaucoup plus rentable avec 4750 porcs et l'environnement n'en serait aucunement affecté.

Madame la présidente, messieurs les commissaires, je vous remercie de m'avoir écouté.

Ferme Maple Grove senc

Ken O'Farrell